



CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE RE 2020

DEVENEZ PARTENAIRE D'UN ACTEUR HISTORIQUE DE LA
CONSTRUCTION ET DU CONTRÔLE DE MAISONS INDIVIDUELLES



PROMOTELEC SERVICES

est un spécialiste de l'analyse de données environnementales au travers de son expérimentation E+C- et grâce au soutien des membres de l'Association Promotelec dont : EDF, Saint-Gobain, Pôle Habitat FFB, FPI, CAPEB. Fort de ces appuis, Promotelec Services est reconnu comme un **acteur bas carbone de premier plan**.



LES OFFRES DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

Promotelec Services délivre des contrôles réglementaires de fin de travaux en contractualisant avec des acteurs locaux et nationaux sur le territoire. **En devenant partenaire de Promotelec Services, vous bénéficierez de ces accords et contribuerez à y répondre en réalisant des diagnostics de contrôles via le Pack RE 2020 (AP2E + DPE + Test de perméabilité + Contrôle de la ventilation), en une seule visite sur site, à une date validée entre vous, Promotelec et le client pour une organisation optimale de vos tournées.**

EN DEVENANT PARTENAIRE DE PROMOTELEC SERVICES, VOUS AVEZ L'ASSURANCE DE BÉNÉFICIER :

- D'un plus grand chiffre d'affaires généré grâce aux missions que Promotelec Services vous confie
- D'un meilleur suivi en ligne de vos dossiers grâce à notre application APS
- D'un accompagnement sur la qualification du contrôle de la ventilation (qualification 8741)
- D'une plus grande efficacité dans vos Contrôles grâce à une préparation administrative en amont
- D'un gain de temps grâce à des prises de rendez-vous et un suivi client simplifié
- D'un accompagnement personnalisé grâce à votre interlocutrice dédiée
- D'un paiement régulier à réception de votre facture

Promotelec Services délivre les contrôles réglementaires suivants qui composent le **Pack RE 2020**



ATTESTATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE (AP2E)

L'AP2E atteste de la prise en compte des exigences de performance thermique et environnementale de la RE 2020.



TEST DE PERMÉABILITÉ À L'AIR DU BÂTIMENT

Pour être conforme à la RE 2020, la réussite d'un test d'étanchéité dit « Test de perméabilité » est obligatoire.



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

Le DPE est obligatoire pour tous les logements neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} juillet 2007.



CONTRÔLE DE LA VENTILATION

Avec la RE 2020, un nouveau contrôle de ventilation est obligatoire (vérification fonctionnelle de l'installation et contrôle de la performance réelle par des mesures in situ).

VOTRE INTERLOCUTEUR PROMOTELEC SERVICES : Ly Quang PHAN, Responsable de l'activité Contrôles réglementaires
contactAth@promotelec-services.com – www.promotelec-services.com